

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 19 juin 2025 - Délibération n°25-021**

Objet : Résidence autonomie « Les marguerites » - Affectation des résultats 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le treize juin précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, M. MESSINES, D. RIVOALLAN.

ONT DONNÉ PROCURATION : N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD.

ABSENTS : C. PELEGRIN, H. JONQUIERE, J. MARTY, S. BONO, G. BARBEY, J. RAIMONDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

A l'issue de l'arrêt de l'exercice 2024, les comptes font apparaître les résultats suivants :

- En section d'investissement : + 7.120,33 €
- En section de fonctionnement : + 9.030,71 €

Par délibération n°24-021 du 10 juin 2024 portant sur les affectations de résultats de l'exercice 2023 de la résidence autonomie « Les marguerites », le conseil d'administration avait approuvé le report en investissement pour l'année 2024 de la somme de + 164.453,75 euros. Il n'y avait pas de report en section d'investissement provenant de l'exercice 2022 de la section de fonctionnement.

Aussi, le résultat avec reprise de la section d'investissement pour l'année 2024 s'élève à :
 $+164.453,75 \text{ €} + 7.120,33 \text{ €} = +171.574,08 \text{ €}$.

Il est proposé de reporter ce résultat de +171.574,08 euros au budget d'investissement de l'année 2025.

Par délibération n°23-015 du 30 mai 2023 portant sur l'exercice budgétaire 2022, le conseil d'administration avait décidé de reporter le résultat de + 76.549,87 € au budget de fonctionnement de l'année 2024.

Compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024, le résultat avec reprise pour l'année 2024 s'élève à :
 $+ 76.549,87 + 9.030,71 = 85.580,58 \text{ €}$

Il est proposé de reporter ce résultat de + 85.580,58 € au budget de fonctionnement de l'année 2026.

Il est rappelé qu'une réserve de compensation est constituée s'élevant à un montant de +128 430,71 euros, constatée par délibération n°23-015 du 30 mai 2023.

Vu la délibération n°25-019 du 12 juin 2025, approuvant le compte de gestion 2024 de la résidence autonomie ;
Vu la délibération n°25-020 du 12 juin 2025 approuvant le compte administratif 2024 de la résidence autonomie ;

Vu la délibération n°23-015 du 30 mai 2023, portant affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°24-021 du 10 juin 2024, portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

Considérant les résultats obtenus en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le quorum n'avait pas été atteint lors du conseil d'administration du 12 juin 2025 ;

Considérant qu'en l'absence de quorum une nouvelle convocation a été adressée le 13 juin 2025 aux membres du conseil d'administration, pour la tenue d'une séance le 19 juin 2025 avec le même ordre du jour ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration constate les résultats suivants pour l'exercice budgétaire 2024 :

- En section d'investissement : + 7.120,33 €
- En section de fonctionnement : + 9.030,71 €

ARTICLE 2. Le conseil d'administration affecte les résultats 2024 avec reprise de la section d'investissement, soit +171.574,08 euros en report d'investissement pour l'année 2025.

ARTICLE 3. Le conseil d'administration affecte les résultats 2024 avec reprise de la section de fonctionnement, soit + 85.580,58 € en report de fonctionnement sur l'année 2026.

ARTICLE 4. Le conseil d'administration constate que la réserve de compensation pour déficits futurs s'élève à + 128 430,71 euros.

Convocation : 13 juin 2025
Affichage ordre du jour : 13 juin 2025
Présents : 4
Suffrages exprimés : 5
Absents : 7
Publiée le :

24 JUN 2025



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES